

REF : NI/FV/LB

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

SC

PUBLIE LE 05 FEV. 2026

DÉCISION

2026_056

OBJET : renouvellement de l'adhésion à la Fédération départementale des structures hydrauliques des Bouches-du-Rhône

LE MAIRE DE SALON-DE-PROVENCE

Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-22 alinéa 24,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 23 mai 2020, portant délégation d'attributions dudit Conseil Municipal au Maire de Salon-de-Provence, et plus particulièrement son alinéa 24,

Considérant la délibération du Conseil Municipal du 11 octobre 2011, approuvant l'adhésion de la Ville de Salon-de-Provence à la Fédération départementale des structures hydrauliques des Bouches-du-Rhône.

DÉCIDE

en exécution des pouvoirs susvisés,

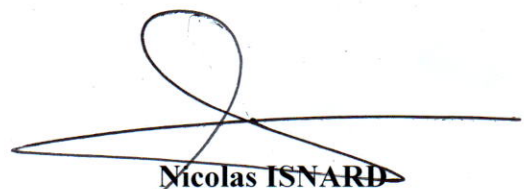
ARTICLE 1 : de renouveler pour l'année 2026 l'adhésion à la Fédération départementale des structures hydrauliques des Bouches-du-Rhône, demeurant Maison des agriculteurs, 22 avenue Henri Pontier 13626 Aix-en-Provence cedex 1, moyennant une cotisation de 300,00 €.

ARTICLE 2 : les dépenses correspondantes sont inscrites au budget principal de l'année en cours chapitre 011, article 6281, service 2110, nature de la prestation cotis/pa.

ARTICLE 3 : monsieur le Directeur Général des Services de la mairie est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Salon-de-Provence,

le - 2 FEV. 2026



Nicolas ISNARD

Maire de Salon-de-Provence

Vice-Président du Conseil Régional